

280910

Achats de papier dans les communes: des suggestions pour acheter plus "vert"

Question de Monsieur le Conseiller L. Parmentier

Partant du principe que les autorités publiques doivent, chacune dans le cadre des compétences qui lui sont propres, remplir une fonction d'exemple et mettre en œuvre les préoccupations environnementales dans leurs activités respectives, une circulaire du Gouvernement wallon du 3 juin 2009 invite les communes à introduire de tels principes dans leurs cahiers spéciaux des charges élaborés lors de l'achat de papier.

Ainsi, les communes sont-elles invitées à favoriser le papier respectueux de l'environnement lors de tout achat de papier à copier ou à imprimer.

Aussi bien les notions de papier respectueux de l'environnement que les caractéristiques qui, bien que n'entrant pas à proprement parler dans la définition d'un tel papier, peuvent néanmoins être recommandées à titre complémentaire sont reprises dans la circulaire.

Enfin, les spécificités techniques, les différents critères d'attribution, ainsi que les preuves de conformité sont précisés.

Madame l'Echevin pourrait-elle me faire connaître la position du Collège sur cette invitation de la Région Wallonne ?

Réponse de Madame l'Echevine O. Cencig

Le dernier marché couvert par mes services s'étalait du mois de mars 2008 au 30 juin 2009. S'il n'intégrait évidemment pas les dernières directives du Gouvernement Wallon, il est à souligné qu'il imposait déjà des normes restrictives plus particulièrement sur le fait que la marchandise fournie devait être ECF(elementary chlorine free) ou TCF(totally chlorine free).

Les stocks sont actuellement suffisants pour couvrir les besoins jusqu'en fin d'année.

Pour le prochain marché, 2 options sont actuellement à l'étude. Soit celui-ci sera passé directement par mes services et intégrera bien évidemment les directives de la circulaire du Gouvernement Wallon du 3 juin 2009, soit un rattachement au marché de fournitures du SPW qui intègre déjà cette circulaire.